



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
23 juin 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Septième session

Genève, 18-22 mai 2015

Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa septième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	2
II. Résumé du Président	3
A. Ouverture de la session	3
B. Rapports des réunions d'experts	5
C. Politiques de développement du commerce et programme de développement durable pour l'après-2015	10
D. Élaboration de politiques nationales dans le cadre des accords commerciaux régionaux existants	12
E. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers	13
F. Questions diverses	17
III. Questions d'organisation	17
A. Ouverture de la session	17
B. Élection du Bureau	18
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	18
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement	19
E. Séance plénière de clôture	19
Annexe	
Participation	20



I. Conclusions concertées

(Points 4 et 5 de l'ordre du jour)

1. Politiques de développement du commerce et programme de développement durable pour l'après-2015

(Point 4 de l'ordre du jour)

La Commission du commerce et du développement,

1. *Juge* important que le futur programme de développement pour l'après-2015 soit mis en œuvre de manière à promouvoir le commerce et le développement;

2. *Prie* la CNUCED de continuer d'apporter aux pays en développement l'aide dont ils ont besoin pour définir et réviser leurs politiques nationales de développement du commerce dans le cadre de l'application du programme de développement pour l'après-2015;

3. *Note* qu'il est de plus en plus fréquent que les accords de commerce et d'investissement contiennent des dispositions relatives au développement durable, *reconnaît* l'importance de la préservation de l'environnement, de la protection sociale et du développement économique et insiste sur la responsabilité, à cet égard, de toutes les parties prenantes, en particulier, des pouvoirs publics et du secteur privé.

2. Élaboration de politiques nationales dans le cadre des accords commerciaux régionaux existants

(Point 5 de l'ordre du jour)

La Commission du commerce et du développement,

1. *Estime* que le multilatéralisme reste un facteur important et contribue à un système commercial ouvert, universel, équitable, fondé sur des règles et non discriminatoire et, à ce titre, que les accords commerciaux régionaux devraient compléter, et non remplacer, le système commercial multilatéral;

2. *Reconnaît* aux pays le droit et la liberté de négocier des accords et de définir et d'appliquer l'ensemble de mesures économiques et sociales le mieux à même d'assurer leur développement, conformément à leurs engagements internationaux;

3. *Salue* les travaux de la CNUCED dans les domaines du commerce international des biens et des services, des produits de base, des transports et de la facilitation du commerce, ainsi que de la technologie, notamment les études de l'impact du transfert de technologie sur le commerce et le développement, et reconnaît que ces travaux aident les pays en développement à être mieux armés contre les grands problèmes de développement;

4. *Prend note* des travaux menés dans les réunions d'experts et encourage la CNUCED à renforcer les synergies entre ses trois piliers;

5. *Prie* le secrétariat de s'employer davantage à enrichir les débats de la Commission, par exemple, en s'assurant que les documents de session traitent des politiques de développement du commerce et du système commercial multilatéral afin de considérer un large éventail d'options de développement et de rendre les discussions plus interactives, et, au bout de compte, de faciliter la formation d'un consensus.

II. Résumé du Président

A. Ouverture de la session

1. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED; le représentant des Philippines, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de la République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe africain; la représentante de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; la représentante de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres; le représentant de l'Albanie, au nom du Groupe D; le représentant du Bénin, au nom du Groupe des pays les moins avancés; le représentant de la Suisse, au nom du Groupe JUSSCANNZ; la représentante de la Barbade, au nom des petits États insulaires en développement; la représentante de la Chine; et le représentant du Maroc.

2. Voulant souligner l'importance du commerce, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a repris la formule, énoncée peu de temps auparavant par le Ministre libérien du commerce et de l'industrie : « Négliger le commerce, c'est négliger la population ». Il a indiqué que l'année 2015, au cours de laquelle seraient définis les grands objectifs de développement durable (ODD) pour 2030, serait décisive sur le plan du développement. Il a aussi jugé important que le commerce ne soit pas seulement compris comme un ensemble de règles mondiales à appliquer ou à modifier. Outre d'assurer sa conduite et de négocier les règles qui le régissaient, il fallait rendre le commerce international moins onéreux et plus équitable.

3. Selon les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations, l'élaboration du programme pour l'après-2015 marquait une étape importante et le développement durable qu'il était destiné à instaurer supposait de tirer parti du commerce ainsi que d'éradiquer la pauvreté et de parvenir à une prospérité soutenue et équitable. Ce programme devait être assorti de moyens de mise en œuvre adaptés. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont reconnu que la CNUCED, en tant qu'organisme des Nations Unies chargé de multiples domaines en relation avec le programme de développement (commerce, investissement, financement, technologie et développement durable) avait un grand rôle à jouer, notamment dans la définition des ODD et dans leur réalisation par des moyens appropriés. Le représentant d'un groupe régional a estimé que les résultats obtenus au titre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pourraient inspirer un nouveau modèle de développement, dans lequel les pays en développement seraient plus autonomes.

4. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont souligné l'importance du système commercial multilatéral et du Cycle de négociations de Doha engagé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) aux fins de la concrétisation, dans les plus brefs délais, des objectifs et des aspirations de développement. Le représentant d'un groupe régional a relevé qu'il n'était plus question, comme le voulait initialement le Cycle de Doha, de promouvoir un système commercial multilatéral adapté aux besoins de développement, mais de soutenir un programme de libéralisation encore plus étendu, centré sur les priorités des pays du Nord. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont estimé que l'intégration régionale et la marge d'action des pays du Sud ne devaient pas être compromises par des accords commerciaux régionaux, notamment des accords commerciaux Nord-Sud.

5. Selon le représentant d'un groupe régional, un contexte international favorable pouvait émerger, en particulier si les pays développés, par le biais de dispositions et d'incitations pertinentes, parvenaient à augmenter les flux de financement et

d'investissement à destination des pays en développement, à intensifier l'élaboration et le transfert de technologies, à mettre en place un système commercial international équitable et propice au développement, et à améliorer la participation des pays en développement à la gouvernance financière et économique mondiale. L'intervenant a noté avec préoccupation que certains nouveaux accords commerciaux régionaux et accords internationaux d'investissement contenaient des dispositions plus strictes que celles qui fondaient le régime commercial multilatéral ou des dispositions additionnelles qui allaient plus loin que celles qui figuraient dans les accords commerciaux multilatéraux existants. À cet égard, il a rappelé qu'il importait de préserver la marge d'action des pays afin que ceux-ci aient toute latitude de définir et d'appliquer leur politique économique et leur stratégie de développement.

6. Le représentant d'un autre groupe régional a indiqué que les accords commerciaux régionaux et interrégionaux pouvaient contribuer à améliorer – comme cela s'imposait – l'intégration commerciale et l'accès aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Il a aussi jugé important que tous les États se soumettent à un processus multipartite de suivi, de reddition de comptes et de contrôle et mettent en place des mécanismes de responsabilisation au niveau national. Le représentant d'un autre groupe régional a insisté sur l'ampleur du problème posé aux pays de sa région par une plus grande ouverture au commerce mondial, notamment en raison des coûts commerciaux, toujours excessivement élevés. Les études et les publications de la CNUCED avaient montré que les pays en développement pouvaient tirer de grands avantages des investissements dans la facilitation du commerce et des transports, mais qu'ils rencontraient aussi de nombreux obstacles. C'est pourquoi le représentant d'un groupe régional a demandé que des ressources suffisantes soient allouées aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement, afin que le commerce joue pleinement son rôle de moteur de développement. La solution à ce problème résidait notamment dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Une délégation a estimé que les questions relatives au travail, en particulier, les conditions d'un travail décent, et la dimension de genre devaient être prises en compte dans les politiques commerciales et connexes.

6 bis. Le représentant d'un autre groupe régional a mis en évidence quatre enjeux. Premièrement, il fallait aligner les objectifs et les cibles sur un modèle normatif qui contribuait à accroître la productivité, à assurer un travail décent, à augmenter le revenu par habitant, à stabiliser le système financier international et à instaurer un ordre économique juste et équitable. Deuxièmement, il fallait combattre les inégalités et restaurer la protection sociale. Troisièmement, il fallait se doter de moyens d'action et préserver une marge d'action qui permettait d'atteindre les objectifs convenus et de progresser dans l'exécution du programme de développement, en particulier du programme pour l'après-2015. Quatrièmement, il fallait déterminer quelles mesures mettaient le mieux le commerce au service d'un développement équitable et durable.

7. Le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a présenté les tendances récentes du commerce international, mentionnant notamment le commerce Sud-Sud, le régionalisme, et la nécessité de politiques complémentaires qui permettent de tirer avantage des échanges commerciaux.

B. Rapports des réunions d'experts

1. Rapports des réunions d'experts pluriannuelles

a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

(Point 3 a) i) de l'ordre du jour)

8. Le Vice-Président-Rapporteur de la deuxième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce a présenté le rapport de ladite session, qu'il a qualifiée de fructueuse et d'opportune puisqu'elle avait eu lieu après l'adoption, en décembre 2013 à Bali (Indonésie), de l'Accord sur la facilitation des échanges. Quatre grands thèmes, en relation avec cet accord, avaient été examinés : les règles de l'OMC et la réalité sur le terrain; les coûts et les avantages des réformes en vue de la facilitation du commerce et leurs répercussions sur le développement; la négociation et la conclusion d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux, ou la recherche de la cohérence; et la mise en œuvre de la facilitation du commerce : instruments et cadre institutionnel. Le Vice-Président-Rapporteur a souligné la grande qualité des débats de fond, des exposés et des documents de travail, notamment ceux établis par le secrétariat. Il a jugé que les échanges de vues entre les experts et les expériences vécues par les pays avaient été particulièrement riches d'enseignements.

9. Le Président de la réunion a présenté le rapport de la troisième session, rappelant quelques-uns des points faibles et des problèmes partagés par les petits États insulaires en développement en matière de développement durable, en particulier leur grande dépendance à l'égard des liaisons de transports aériens et maritimes. Il a réitéré que les petits États insulaires en développement avaient besoin d'infrastructures de transport durables et résilientes pour être plus compétitifs et étendre leur accès au marché mondial. Il a résumé quelques-unes des conclusions de la session : grâce au large consensus obtenu, les experts avaient pu reconsidérer les transports et la logistique commerciale des petits États insulaires en développement et accorder à ce secteur un rang plus élevé dans les préoccupations internationales; le rôle des partenariats et de la coopération aux niveaux régional et interrégional avait été reconnu, notamment dans le renforcement de la résilience, la couverture des risques de catastrophes naturelles et l'adaptation aux changements climatiques; et les petits États insulaires en développement avaient besoin d'une aide financière et d'activités de renforcement des capacités à la mesure de leur vulnérabilité.

10. La Commission a pris note des rapports, respectivement publiés sous les cotes TD/B/C.I/MEM.7/6 et TD/B/C.I/MEM.7/9.

b) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

(Point 3 a) ii) de l'ordre du jour)

11. Au nom de la Présidente de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, le Chef du Groupe spécial sur les produits de base a présenté le rapport de la septième session, rappelant les principales recommandations qui avaient été faites.

12. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/31.

c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

(Point 3 a) iii) de l'ordre du jour)

13. Le Président de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a présenté le rapport de la troisième session, dont les participants s'étaient employés à recenser les éléments pouvant servir à l'élaboration d'un ensemble de pratiques optimales, organisées par secteur. Le but était que les pays en développement y puisent des informations utiles et des exemples concrets qui les aident à rendre leurs réglementations et leurs institutions plus rationnelles et plus efficaces. Les experts avaient fait part des enseignements théoriques et pratiques qu'ils avaient tirés de l'établissement et du renforcement de cadres réglementaires et institutionnels. La session s'était notamment appuyée sur les expériences acquises dans le cadre des examens de la politique des services de la CNUCED.

14. Le débat avait surtout fait ressortir des possibilités inexploitées dans le secteur des services, notamment en vue de la réalisation du programme de développement durable pour l'après-2015. Atteindre les cibles et les objectifs proposés nécessiterait, implicitement et explicitement, l'accès de tous aux services de base et aux services d'infrastructure. Or, il restait très difficile pour les pouvoirs publics de définir des cadres directeurs, réglementaires et institutionnels parfaitement adaptés à la situation et aux priorités nationales dans un contexte de libéralisation toujours plus grande du commerce. D'où l'intérêt de soumettre le secteur des services à un exercice minutieux d'inventaire et d'évaluation.

15. Les experts avaient reconnu que les travaux très complets de la CNUCED sur les services avaient mis en évidence un ensemble d'outils qui pourraient aider les pays dans cette entreprise. Les examens de la politique des services se voulaient un moyen de faire le point sur les résultats économiques et les institutions régissant le secteur et de proposer des solutions pratiques et personnalisées. Une présentation avait été faite des examens réalisés au Bangladesh, en Équateur, en Indonésie, en Jamaïque, au Lesotho, en Ouganda, au Paraguay, au Pérou et au Rwanda. En règle générale, les pays souhaitaient asseoir leur croissance et leur développement durable sur les services et, plus particulièrement, sur certains secteurs des services. Leurs expériences avaient montré qu'il importait de mener des politiques cohérentes et coordonnées, de collecter des données afin d'élaborer des politiques et des réglementations en connaissance de cause, de posséder des institutions en état de fonctionnement et un mode de gouvernance efficace, de favoriser les technologies de production et d'offrir des conditions favorables aux entreprises, ainsi que de renforcer les compétences.

16. Comme le Président l'a précisé, il était clairement ressorti des discussions que les travaux de la CNUCED, en particulier, les examens de la politique des services, faisaient sentir leurs effets sur le terrain, en permettant aux pays d'évaluer leurs secteurs des services et en donnant des recommandations pragmatiques pour la définition de stratégies nationales de développement de l'économie et du commerce des services.

17. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.4/9.

d) Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

(Point 3 a) iv) de l'ordre du jour)

18. La Vice-Présidente-Rapporteuse de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques a présenté le rapport de la deuxième session, en mettant en évidence les principales questions examinées et les principaux résultats obtenus. Les experts avaient insisté sur les progrès accomplis

dans la réduction de la pauvreté, qui avait été spectaculaire ces vingt-cinq dernières années, dans la scolarisation, notamment en Afrique subsaharienne, et dans la réduction du taux de mortalité infantile. Au cours de leurs discussions sur l'OMD 8, relatif à la coopération internationale, ils avaient constaté que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement avaient été décevants. Par exemple, alors que, dans le cadre des OMD, la réduction de la pauvreté dépendait principalement de l'aide publique au développement et de l'allègement de la dette, les pays développés étaient loin de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à cette aide.

19. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.6/6.

e) **Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable**
(Point 3 a) v) de l'ordre du jour)

20. Le Président de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable a présenté le rapport de la deuxième session. Il a rappelé que cette session avait eu pour thème : « Vers un système commercial multilatéral favorable à un développement équitable et durable » et a souligné son caractère opportun puisque, à la même période, la communauté internationale s'apprêtait à intensifier ses travaux en vue de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et que, quelques jours plus tôt, les Membres de l'OMC avaient repris leurs négociations sur le programme de travail de l'après-Bali, qui devait clore le Cycle de Doha. Le document de travail établi par le secrétariat avait contribué à des échanges de vues animés, utiles et fructueux.

21. Alors qu'il exposait quelques-unes des grandes questions qui avaient été soulevées pendant les débats, le Président a indiqué que les experts avaient reconnu que le commerce aurait un grand rôle à jouer dans la réalisation du programme de l'après-2015. À cet égard, un ensemble cohérent et intégré de mesures en faveur du développement, qui relierait la politique commerciale à d'autres politiques complémentaires, s'avérait indispensable. S'il fonctionnait correctement et était ouvert à tous, le système commercial multilatéral pouvait être considéré comme un bien public mondial. Les résultats de Bali avaient donné un nouvel élan aux négociations du Cycle de Doha, sans pour autant les faire aboutir. Le Président a rappelé que plusieurs participants avaient jugé important que les délégations fassent preuve de pragmatisme, de flexibilité et de créativité, et se concentrent sur des objectifs réalisables.

22. Il avait été longuement débattu des accords commerciaux régionaux, dont le nombre et la portée avaient récemment augmenté. Le Président a indiqué que, selon plusieurs participants, ces accords étaient motivés par le souhait de surmonter les divergences réglementaires entre les pays. Les accords commerciaux régionaux avaient des effets systémiques et des répercussions sur le développement, comme le montraient la fragmentation de l'architecture commerciale et le risque pour les petits pays d'être laissés à l'écart. S'agissant des orientations à prendre, le Président a rappelé que, si certains participants avaient estimé que le système commercial multilatéral devait être à la hauteur des nouvelles questions telles que les fluctuations monétaires ou les changements climatiques, d'autres avaient jugé plus important de faire aboutir le Cycle de Doha que d'aborder de nouveaux sujets. Enfin, le Président a souligné la grande utilité des débats, qui avaient permis d'échanger des idées et d'envisager des solutions novatrices, de mieux faire comprendre la situation aux États membres et de renforcer la cohérence des travaux des organisations chargées des questions de commerce et de développement présentes à Genève.

23. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.5/6.

2. Rapports des réunions d'experts à session unique

a) Réunion d'experts sur l'impact de l'accès aux services financiers, notamment concernant l'incidence des envois de fonds sur le développement : émancipation économique des femmes et des jeunes (Point 3 b) i) de l'ordre du jour)

24. Le Vice-Président-Rapporteur de la Réunion d'experts sur l'impact de l'accès aux services financiers, notamment concernant l'incidence des envois de fonds sur le développement : émancipation économique des femmes et des jeunes a présenté le rapport de la session. Notant que l'intégration financière se plaçait aujourd'hui parmi les grandes priorités internationales, il a indiqué que, dans les pays en développement, seulement 34 % des entreprises empruntaient aux banques et que, en 2011, seulement 50 % de la population possédaient un compte dans un établissement financier du secteur formel. Le manque d'intégration financière était surtout préjudiciable aux femmes, aux jeunes, aux pauvres, aux populations rurales, aux migrants et aux travailleurs du secteur informel.

25. Il avait été largement convenu que l'intégration financière jouait un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et dans le développement économique et social, pour autant que les ressources servaient les besoins visés des personnes physiques et morales et étaient affectés à des investissements productifs. L'intégration financière avait rapidement progressé dans les pays en développement, grâce à l'apparition et à la diffusion de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'activité, résultant notamment des politiques et des réglementations mises en place par les pouvoirs publics. Il fallait mentionner, en particulier, le transfert d'argent par téléphonie mobile, même si certains pays et certaines régions lui avaient préféré d'autres instruments et mesures.

26. Les experts avaient insisté sur l'importance du rôle que les gouvernements avaient à jouer dans la mise en place d'institutions et de réglementations appropriées, la promotion de l'intégration financière et l'autonomisation des consommateurs, l'adoption de nouveaux modèles d'activité et de nouvelles technologies qui rendraient le marché plus concurrentiel, ainsi que dans la suppression des obstacles culturels à la participation des femmes et des jeunes. Selon les participants, il était important que les fonds envoyés par les travailleurs émigrés servent à des investissements productifs et infrastructurels qui augmentent le revenu national. Rendre les transferts de fonds plus faciles, plus rapides, plus sûrs et moins onéreux contribuerait à l'intégration financière. Les experts avaient aussi débattu de la relation entre l'intégration financière et les accords commerciaux sur les services. La libéralisation du commerce devait être menée en étroite coordination et synchronisation avec des dispositions de réglementation intérieure propres à promouvoir l'intégration et la stabilité financières.

27. Le Vice-Président-Rapporteur a indiqué que la session avait été très utile, en ce qu'elle avait permis aux États membres de mieux comprendre que cette question occupait une place essentielle dans le programme de développement de l'après-2015. La CNUCED continuerait de travailler sur le sujet et d'aider les pays en développement à définir des politiques « sur mesure » en vue de favoriser l'intégration financière des personnes physiques et morales, en particulier, des petites et moyennes entreprises.

28. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/EM.6/2.

b) Réunion d'experts sur les programmes d'intégration sociale et leurs incidences sur un développement et une croissance durables et équitables

(Point 3 b) ii) de l'ordre du jour)

29. La Présidente de la Réunion d'experts sur les programmes d'intégration sociale et leurs incidences sur un développement et une croissance durables et équitables a présenté le rapport de la session. Rappelant les grandes questions abordées, elle a indiqué que, dans de nombreux pays en développement, la croissance, pourtant vigoureuse, n'avait pas donné lieu à un développement durable et équitable, en partie en raison du nombre insuffisant d'emplois de qualité qui avaient été créés et de l'absence de mécanismes de redistribution efficaces. Cela avait fait craindre que le processus de croissance ne profite pas à tous. Les politiques conventionnelles, régies par les lois du marché, ne pouvaient pas, à elles seules, réduire la pauvreté et remédier aux inégalités. Des intervenants étaient donc convenus de la nécessité de programmes d'intégration sociale, qui contribueraient au renforcement des capacités productives et à la transformation structurelle, pour parvenir à un développement équitable. La promotion de l'intégration sociale passait aussi par une plus grande cohérence des politiques internationales, par exemple, en matière d'aide.

30. La situation observée dans plusieurs pays en développement attestait du lien entre la création d'emplois et l'intégration sociale. Les experts étaient convenus qu'il n'y avait pas une seule et unique façon de promouvoir l'intégration sociale. Au contraire, chaque pays devait concevoir ses propres programmes. Il convenait en outre de placer la dimension de genre au centre des mesures d'intégration sociale. La gouvernance avait également été présentée comme un élément essentiel, à la fois dans les pays en développement et dans les pays développés. La Présidente a indiqué que le secteur privé devait renforcer ses capacités afin de mieux contribuer à une croissance équitable et que l'intégration sociale supposait une intégration financière, c'est-à-dire l'accès à des services financiers de qualité et l'utilisation de ces services. En conclusion, elle s'est félicitée des échanges de vues intervenus pendant la session et a remercié le secrétariat de son travail.

31. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/EM.7/3.

3. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

32. Au nom de la Présidente du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a présenté le rapport de la quatorzième session. Il est revenu sur les observations liminaires formulées par le Secrétaire général et sur la teneur des tables rondes organisées pendant la session. Le Groupe intergouvernemental d'experts avait procédé à trois examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence, en Namibie, aux Philippines et aux Seychelles. Il avait aussi prié le secrétariat d'établir un rapport sur l'exécution du programme de travail et des décisions adoptés à la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, tenue en 2010, y compris les deux réunions spéciales d'experts sur la protection des consommateurs et les liens entre politique de concurrence et politique de protection des consommateurs, organisées en 2012 et 2013.

33. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/34.

C. Politiques de développement du commerce et programme de développement durable pour l'après-2015

(Point 4 de l'ordre du jour)

34. La première réunion informelle de la Commission a été animée par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED. L'exposé liminaire, fait par le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, a été suivi des exposés de la Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de la Directrice générale adjointe pour les politiques de l'Organisation internationale du Travail et d'un cadre supérieur de la Banque latino-américaine de développement. Des interventions ont été faites par le Chef du Service des statistiques et de l'information sur le développement de la CNUCED et par le Trésorier du Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement. Les exposés ont été suivis d'un débat interactif.

35. Dans la perspective de l'adoption du programme de développement durable pour l'après-2015, les participants ont réfléchi à la manière dont le commerce pourrait contribuer à la réalisation des ODD. Certains ont présenté le commerce comme un instrument à ne pas négliger pour que le programme soit un vecteur de transformation, partant du principe qu'il était une condition nécessaire, bien qu'insuffisante, à une croissance et à un développement équitables et durables. Un participant a donné des précisions sur la méthode « planifier, agir, vérifier, ajuster/exécuter », proposée dans le document TD/B/C.I/37 aux fins de l'application du programme au niveau national. Cette méthode se caractérisait par une phase de planification (pendant laquelle les progrès accomplis dans la réalisation des OMD étaient évalués et pouvaient servir de référence dans la définition de nouvelles stratégies nationales de développement durable), d'une phase de mise en œuvre des mesures appropriées, d'une phase de suivi et de contrôle (pour laquelle la collecte de données était essentielle) et d'une phase d'exécution (pendant laquelle les politiques pouvaient être ajustées autant que de besoin pour assurer la réalisation à long terme des ODD).

36. Certains intervenants et représentants se sont inquiétés du peu de place accordé au commerce dans le programme de l'après-2015, qui dénotait une volonté insuffisante de faire de celui-ci un moteur du développement durable. Quelques intervenants ont appelé les États membres à remédier partiellement à la situation en veillant à ce que des questions relatives au commerce soient ajoutées à l'ordre du jour de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, prévue à Addis-Abeba, en juillet 2015.

37. En ce qui concernait les efforts déployés en vue d'intégrer le commerce dans le cadre des ODD, certains intervenants ont dit combien il était important que les indicateurs retenus soient pertinents, car, au bout du compte, ils orienteraient les pays dans le choix de leurs stratégies nationales et de leurs moyens d'action. Un intervenant a passé en revue les 19 indicateurs proposés par la CNUCED au titre du projet d'ODD n° 17, relatif à un partenariat mondial pour le développement durable. Après des consultations étendues, ces indicateurs avaient été définis et sélectionnés de manière objective, afin d'être spécifiques, mesurables, réalisables et définis dans le temps, et, de ce fait, de prendre dûment en considération tous les aspects de l'objectif visé.

38. Quelques intervenants ont en outre indiqué que le commerce était corrélé à de nombreux objectifs thématiques, dont ceux relatifs à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'égalité entre les sexes et à l'emploi. C'est pourquoi, selon un intervenant, il fallait définir un nouveau cadre mondial de développement, qui s'attaquerait aux obstacles structurels à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Cela nécessiterait l'action de la CNUCED, qui devrait s'assurer que la

dimension de genre était prise en compte dans tous les objectifs liés au commerce, ainsi que l'établissement de données et de cibles ventilées par sexe. Un autre intervenant a appelé l'attention sur les interconnexions entre le commerce et l'emploi, qui méritaient d'être soulignées compte tenu des nombreux projets d'ODD en rapport avec le travail, notamment l'objectif n° 1 relatif à l'éradication de la pauvreté, l'objectif n° 5 relatif à l'égalité entre les sexes, l'objectif n° 8 relatif à la promotion du plein emploi productif et d'un emploi décent pour tous, et l'objectif n° 10 relatif à la réduction des inégalités.

39. L'interdépendance entre les objectifs liés au commerce, à l'égalité entre les sexes et à l'emploi exigeait que les pays adoptent une panoplie de mesures grâce auxquelles le commerce aurait un effet positif sur les trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable. Selon un intervenant, les gouvernements devaient adopter une approche intégrée, associant des moyens d'action différents selon les objectifs visés, de manière à créer des synergies et à minimiser les retombées négatives. Le choix exact de ces moyens d'action varierait en fonction des pays, selon les besoins, les exigences et les situations.

40. Les discussions ont porté essentiellement sur les synergies avérées entre le commerce et l'emploi. Toutefois, cette corrélation positive n'était pas automatique, elle exigeait des mesures complémentaires, comme de promouvoir la qualité de l'emploi et de remédier aux problèmes structurels sur le marché du travail, et de faire du commerce et de l'investissement des moteurs du développement.

41. Certains intervenants ont estimé qu'il était important de ne pas transiger entre les objectifs stratégiques, même si cela était difficile. L'incorporation de normes de travail dans des accords commerciaux, par exemple, pouvait être une source de dilemme, ces normes pouvant avoir des effets positifs sur le plan de la protection sociale, mais aussi être un obstacle à la participation dans les chaînes de valeur mondiales et le commerce international. Pourtant, la présence dans des accords commerciaux de dispositions garantissant les droits fondamentaux du travail et des conditions de travail acceptables pourrait favoriser le développement, notamment en empêchant les effets destructeurs d'un nivellement par le bas.

42. Selon un intervenant, il était possible de concilier croissance du commerce et préservation de l'environnement. Par exemple, le programme BioTrade de la région andine recouvrait non seulement la conservation de la biodiversité, par l'utilisation durable des ressources et le respect de l'équité en matière d'accès et de partage des avantages, mais aussi la création d'emplois et de revenus pour les femmes et les communautés rurales.

43. Pour combiner les mesures de manière optimale, les gouvernements ont besoin d'un environnement politique favorable et de partenariats régionaux et mondiaux. Un intervenant a indiqué que les objectifs du programme pour l'après-2015 appelaient à mobiliser des ressources suffisantes, notamment sous la forme de ressources nationales, d'aide publique au développement, d'activités de coopération au développement Sud-Sud, d'aide au commerce et d'autres programmes de renforcement des capacités.

44. S'agissant du rôle des institutions internationales, un intervenant s'est interrogé sur la possibilité de rendre plus complémentaires les objectifs en faveur d'un travail décent et les politiques de commerce et d'investissement, par le biais d'initiatives telles que le programme « Better Work » de l'Organisation internationale du Travail. Quelques intervenants ont aussi souligné le rôle des banques de développement et des banques d'import-export dans l'intensification de la coopération et du commerce Sud-Sud, dans la promotion des politiques et des pratiques environnementales, dans l'assistance technique et l'aide financière en vue d'un développement durable.

45. Selon plusieurs intervenants et représentants, les pays en développement ne devraient pas voir leur marge d'action réduite par des accords commerciaux régionaux et bilatéraux. Il fallait les protéger contre les dispositions des accords de commerce et d'investissement qui limitaient leur capacité d'adopter des réglementations d'intérêt général, au point, par exemple, de les empêcher de fournir des services publics et une protection sociale.

D. Élaboration de politiques nationales dans le cadre des accords commerciaux régionaux existants

(Point 5 de l'ordre du jour)

46. Le Directeur de la Division des biens et services, et des produits de base a présenté le point de l'ordre du jour auquel était consacrée la deuxième séance informelle. Parmi les intervenants figuraient : un conseiller de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation mondiale du commerce; un conseiller de la Mission permanente du Viet Nam auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; l'Ambassadeur chef de la délégation permanente de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; et un conseiller de la Division de l'examen des politiques commerciales de l'Organisation mondiale du commerce. Les exposés ont été suivis d'un débat interactif.

47. Le débat sur les accords commerciaux régionaux a porté sur le rôle et leur aptitude à influencer sur l'élaboration des politiques nationales de développement, ainsi que sur les tendances actuelles du commerce mondial. Il a été constaté que le nombre de ces accords avait augmenté rapidement au cours des vingt dernières années, 407 étant actuellement en vigueur. Bien que la majorité d'entre eux soient bilatéraux, un intervenant a mis l'accent sur le fait que le nombre d'accords multilatéraux était en augmentation. Autre tendance importante, les blocs commerciaux étaient devenus multirégionaux, la plupart d'entre eux étant constitués entre pays développés et entre pays en développement. La portée et l'intensité des accords commerciaux régionaux avaient évolué avec le temps. Même si certains accords reprenaient encore des dispositions des accords de l'OMC, d'autres abordaient de nouvelles questions telles que la politique de concurrence et les normes de travail. Un intervenant a fait observer que la plupart des accords commerciaux régionaux récemment conclus comportaient aussi des dispositions relatives à l'investissement tandis que, dans d'autres cas, les accords sur l'investissement étaient négociés parallèlement aux accords commerciaux régionaux.

48. Certains intervenants étaient d'avis que l'élaboration d'accords commerciaux régionaux et d'accords mégarégionaux n'était un phénomène ni nouveau ni récent. Depuis l'adoption de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en 1948, des politiques commerciales régionales avaient été élaborées parallèlement au système commercial multilatéral. Toutefois, quelques intervenants ont reconnu que la tendance à la régionalisation s'était accrue, en particulier au cours des dernières années.

49. Des intervenants ont souligné que les accords commerciaux régionaux et les blocs commerciaux mégarégionaux étaient une conséquence légitime du manque de dynamisme du système commercial multilatéral et de la lenteur des progrès qui en ont résulté en matière de réforme de la politique commerciale au niveau multilatéral. À cet égard, un intervenant a précisé que les avancées enregistrées dans le domaine du commerce international avaient lieu, pour la plupart, aux niveaux national et régional. Un intervenant s'était inquiété de ce que les accords commerciaux régionaux et surtout les blocs commerciaux mégarégionaux risquaient de freiner tout progrès dans le système commercial multilatéral, en particulier concernant l'agriculture. Il a aussi souligné que la modification nécessaire des règles relatives au commerce agricole ne

pouvait se faire que par des négociations multilatérales. Dans ce contexte et dans le cadre du programme de développement durable pour l'après-2015, la réforme de la politique agricole au niveau multilatéral revêtait une importance essentielle dans la réalisation des objectifs de développement durable, surtout pour garantir la sécurité alimentaire au niveau mondial. Une autre question soulevée au sujet des blocs commerciaux régionaux était que la conclusion d'accords commerciaux régionaux et le recours aux mesures non tarifaires risquaient de détourner les flux commerciaux.

50. La possibilité d'une convergence du régionalisme et du multilatéralisme a été évoquée : celle-ci ne pouvait avoir lieu que si elle était conçue et enracinée dès le départ dans l'approche régionale. À cet égard, un intervenant a cité en exemple l'Association latino-américaine d'intégration créée pour remplacer et englober l'Association latino-américaine de libre-échange. L'expérience de l'Union africaine a été citée par un autre intervenant comme un exemple de processus d'intégration en cours qui était couronné de succès. Ce processus devait continuer de jouer un rôle central dans la stratégie de développement des États africains car il était indispensable pour parvenir à la paix et à la prospérité, grâce à une coopération politique et socioéconomique accélérée entre pays. L'existence d'institutions économiques telles que les banques d'investissement et les fonds monétaires favorisait l'intégration entre les pays. Un objectif ultime pour l'Afrique était d'adopter une union douanière continentale, accord qui pouvait contribuer à accroître la compétitivité économique de l'Afrique grâce à des économies d'échelle et à un meilleur accès aux marchés, favoriser l'industrialisation et la diversification des pays africains et remédier à leur dépendance à l'égard des importations. Afin de parvenir à ce niveau d'intégration économique, l'Afrique devait remédier à de nombreux conflits et situations d'urgence tels que l'épidémie actuelle du virus Ebola, et renforcer les infrastructures afin de mettre en relation les producteurs et les consommateurs.

51. Quelques intervenants ont reconnu le rôle du commerce international en tant que moteur de la croissance économique et facteur de prospérité et de stabilité. À cet égard, les accords commerciaux régionaux étaient considérés comme l'un des moyens de commercer et d'être en lien avec les marchés internationaux. Les intervenants ont souligné qu'il était particulièrement important pour les petits pays d'avoir accès aux grands marchés par le biais d'accords commerciaux. Les accords commerciaux régionaux étaient un mécanisme parallèle aux accords commerciaux multilatéraux, mais ne s'y substituaient pas, car tous avaient pour objectif ultime de libéraliser les échanges entre les pays.

52. Dans leurs questions et leurs observations, les représentants ont souligné qu'il importait d'examiner plus avant les effets des accords commerciaux régionaux sur le commerce mondial et le développement, en particulier du point de vue des pays en développement et des pays les moins avancés, ainsi que d'incorporer des dispositions relatives au développement de ces accords. Enfin, des groupes régionaux et des représentants ont souligné la nécessité de promouvoir un régionalisme ouvert, transparent et non discriminatoire, afin de préserver la marge d'action nécessaire, en particulier celle des pays économiquement plus faibles.

E. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 6 de l'ordre du jour)

53. La quatrième séance informelle a été ouverte et animée par le Président de la Commission. Parmi les premiers intervenants aux quatrième et cinquième séances informelles figuraient la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique, le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des

produits de base, ainsi que le Chef de la Section de la facilitation du commerce du Service de la logistique commerciale de la Division de la technologie et de la logistique, et un économiste du Service de l'analyse du commerce de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. Les exposés des intervenants ont été suivis d'un débat interactif.

54. Les participants ont examiné les rapports intérimaires sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED, à savoir les travaux de recherche et d'analyse, la formation de consensus et l'assistance technique. Au cours de l'année écoulée, des résultats importants avaient été obtenus par la CNUCED dans ses trois domaines de compétence et des efforts avaient été déployés pour accroître les synergies.

55. Les intervenants ont noté que les efforts de la CNUCED visant à promouvoir et à renforcer les synergies entre les trois piliers, ainsi que la coopération interdivisions, avaient été utiles et bénéfiques aux travaux de l'organisation. Plusieurs groupes régionaux et représentants ont salué la qualité des travaux de la CNUCED et se sont félicités des efforts déployés en vue de promouvoir les synergies. Le représentant d'un groupe régional a fait observer que les synergies interinstitutions devraient être optimisées. Un représentant a proposé d'envisager la constitution d'un quatrième pilier.

56. De nombreux groupes régionaux et représentants ont souligné qu'il était important que la CNUCED continue de contribuer au renforcement et à l'accroissement des capacités des États membres dans les domaines de la politique commerciale, de la facilitation du commerce et de la logistique, ainsi qu'à la consolidation des capacités interinstitutionnelles au niveau national, et d'aider en temps voulu les pays à respecter les obligations contractées à l'OMC. Un représentant a mis en évidence l'impact qu'avaient les programmes d'assistance technique et le renforcement des capacités de la CNUCED, dont les retombées étaient importantes, les compétences et les connaissances acquises par les participants étant de plus en plus diffusées dans la région concernée. Un autre représentant a noté que les travaux de la CNUCED avaient été particulièrement bénéfiques aux pays sans littoral et avaient permis, grâce à la formation de consensus, de conserver à la facilitation du commerce sa pertinence dans la politique nationale. La nécessité de garantir un appui soutenu dans l'ensemble de ces domaines de travail a été largement soulignée. En outre, un représentant a jugé remarquables les activités de renforcement des capacités en matière de politique et d'aide commerciale dans l'optique des négociations commerciales internationales, et les autres activités de formation.

Présentation du rapport d'activité de la Division de la technologie et de la logistique

57. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a souligné l'importance de la facilitation du commerce et des transports dans les travaux du Service de la logistique commerciale, et a fait observer que les synergies entre les trois piliers s'étaient accrues. Elle a donné un certain nombre d'exemples afin d'illustrer les synergies actuelles entre diverses activités dans chaque pilier et montrant comment ces activités étaient mutuellement bénéfiques, se renforçaient les unes les autres et étaient intégrées les unes dans les autres.

58. La Commission a examiné les questions relatives à la facilitation du commerce et au renforcement des capacités interdivisions. Dans un exposé présenté sur le caractère transversal des trois piliers en matière de facilitation du commerce et de logistique commerciale, des informations supplémentaires ont été données sur les analyses récentes consacrées aux transports maritimes et aux organes de facilitation du commerce, entre autres sujets, ainsi que sur les projets d'assistance technique, parmi

lesquels figuraient le programme SYDONIA, TrainForTrade et le programme de formation à la gestion portuaire.

59. Un bon exemple de coopération interdivisions était l'indice de connectivité bilatérale des transports maritimes réguliers. S'appuyant sur l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers, qui avait été conçu pour donner des informations sur la compétitivité commerciale des pays dans les domaines des transports et de la logistique, le nouvel indicateur était un outil innovant permettant de mesurer la connectivité bilatérale entre des paires de pays. Les discussions qui ont suivi ont montré combien les instruments analytiques de ce type pouvaient s'avérer extrêmement utiles en illustrant la relation circulaire qui existe entre compétitivité commerciale et frais de transport, et permettaient ainsi d'améliorer les politiques et leur contenu.

Présentation du rapport d'activité du Groupe spécial sur les produits de base

60. Dans l'exposé, l'accent a été mis sur la collaboration avec d'autres institutions, dans le but d'aider des pays en développement tributaires des produits de base à tirer le meilleur parti de leurs ressources naturelles et sur le renforcement de la coopération internationale en vue de régler les problèmes liés à une économie dépendante des produits de base. Le Groupe spécial sur les produits de base traite, dans le cadre du premier pilier, un certain nombre de problèmes liés au fonctionnement des marchés de produits de base, notamment l'instabilité des prix, la sécurité alimentaire, l'information commerciale et les systèmes d'information sur les marchés, les difficultés des petits producteurs et la coordination entre les organisations internationales de produits de base et les autres organisations internationales compétentes. Ces questions ont été examinées dans différentes publications du Groupe, en particulier le *Commodity and Development Report* et ses publications statistiques, y compris *The State of Commodity Dependence* et la série *Coup d'œil sur les produits de base*. Le Groupe a aussi réalisé des études ponctuelles sur des sujets anciens et nouveaux ayant trait aux produits de base, et les résultats de ses travaux ont été incorporés dans le rapport *World Economic Situation and Prospects Report*. Il a aussi établi un document sur les tendances et les facteurs clefs des marchés qui a été soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies.

61. Les deuxième et troisième piliers ont été également importants pour les travaux du Groupe spécial sur les produits de base. Celui-ci avait organisé un certain nombre de réunions sur les produits de base, notamment : la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement; le Forum mondial sur les produits de base; la Conférence africaine sur le pétrole, le gaz et les minéraux; le Forum intergouvernemental des mines, des minéraux, des métaux et du développement durable. Au travers de ces instances, le Groupe avait favorisé la formation de consensus entre les gouvernements et les autres acteurs du secteur sur des questions clefs ayant trait à la gestion durable des produits de base. En outre, il avait collaboré avec d'autres institutions internationales de produits afin d'améliorer la gouvernance mondiale dans ce secteur, grâce à des initiatives telles que le Système d'information sur les marchés agricoles créés par le Groupe des 20 et ONU-Énergie. Il avait aussi aidé à renforcer les capacités dans des domaines clefs liés aux produits de base, par le biais de divers projets financés par le compte de développement et par des fonds d'affectation spéciale et dont l'objectif était d'améliorer la transparence – par exemple, les services d'information commerciale assurés par Info Comm, Info Share et le Fonds d'affectation spéciale pour l'information sur le minerai de fer – et de renforcer les capacités dans les domaines du respect des normes commerciales et de la gestion des risques liés aux produits de base.

62. L'évolution récente des marchés mondiaux de produits de base, notamment des produits agricoles ainsi que des minéraux, des minerais et des métaux, fait apparaître une baisse générale des prix qui a commencé au milieu de l'année 2014 et au début de l'année 2015. Les prix des produits de base étaient en baisse depuis 2011 en raison de facteurs communs à tous les marchés, à savoir : la surabondance, le ralentissement économique et la fermeté du dollar des États-Unis d'Amérique. Il en est résulté une baisse des recettes à l'exportation, qui a eu des effets néfastes sur les pays en développement tributaires des produits de base. Le cas du secteur de l'énergie avait été évoqué avec intérêt, du fait de la baisse des cours, de la surproduction et du combat que se livraient les principaux producteurs de pétrole pour conserver leurs parts de marché. Eu égard à l'impact de l'instabilité du prix des produits de base, les études de la CNUCED avaient montré que, dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés, l'instabilité avait des incidences néfastes sur la sécurité alimentaire. Des solutions à court terme avaient été proposées, notamment la création de réserves alimentaires et de filets de sécurité pour les populations vulnérables, à côté de solutions à long terme comme la diversification de l'économie, l'adoption de stratégies de gestion des risques et l'accroissement de la valeur ajoutée.

63. La Commission a noté que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne étaient tributaires des produits de base, surtout du cacao, du café et du coton, qui représentaient une part notable de leurs recettes à l'exportation. Quelques intervenants et le représentant d'un groupe régional ont souligné la nécessité d'aider les petits producteurs à faire face à la baisse des prix. Le représentant de ce groupe régional s'était inquiété de l'absence de subventions dans les pays africains et de la concurrence déloyale que rencontraient ainsi les producteurs de matières premières. Les petits agriculteurs se détournaient de plus en plus de la production agricole pour aller vers d'autres secteurs, ce qui risquait de compromettre dans une large mesure la disponibilité de produits de base tels que le café et le cacao. Il était donc nécessaire de protéger les producteurs de matières premières de l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux.

64. La Commission a examiné les mesures de restriction des exportations que certains pays producteurs de produits de base souhaitaient adopter et le risque de tensions et d'ingérence dans le commerce mondial qui en découlait. À cet égard, un représentant a fait observer que, compte tenu de la dépendance à l'égard des exportations et de l'absence de création de valeur ajoutée, les restrictions aux exportations pourraient s'avérer des instruments de politique efficaces pour certains pays producteurs de produits de base.

65. Un représentant a souligné que les États membres avaient besoin d'un soutien rapide de la CNUCED afin de répondre aux problèmes urgents qui se posaient dans le domaine du commerce et des produits de base. Quelques groupes régionaux et des représentants ont appelé la CNUCED à apporter son aide à la création de la zone africaine de libre-échange et ont mis en évidence le rôle joué par l'analyse commerciale dans l'élaboration de la feuille de route panafricaine sur le coton. Le représentant d'un groupe régional s'est inquiété de ce que les pays en développement tributaires des produits de base risquaient de voir leur marge d'action se réduire s'il était plus difficile de recourir aux restrictions à l'exportation. Celles-ci étaient utiles pour de nombreux pays en développement qui disposaient de peu de moyens pour mener à bien leur politique de développement. Quelques groupes régionaux et des délégations ont souligné que la question du commerce des biocombustibles était un sujet important que la CNUCED pourrait examiner à l'avenir.

Présentation du rapport d'activité de la Division du commerce des biens et services, et des produits de base

66. L'exposé présenté a porté sur les travaux et méthodes en cours, en particulier sur les structures des prestations assurées au sein de la Division et les produits réalisés dans chacun des piliers en matière d'analyse commerciale, de négociations commerciales, de développement durable et de concurrence ainsi que concernant la question transversale du commerce et du genre. Certains représentants ont remercié la Division de l'utilité et de la diversité de l'assistance technique apportée, qui avait eu un impact positif dans leur pays. Ils ont fait observer que des sujets tels que la technologie, l'innovation, la recherche scientifique, les mesures non tarifaires, la politique de concurrence, la politique des services et la politique commerciale revêtaient tous une importance essentielle dans l'optique d'un développement holistique et durable.

67. Un représentant a souligné l'importance des travaux consacrés au secteur des services, compte tenu du poids croissant du commerce des services et de l'intérêt croissant que suscitaient les services, notamment la main-d'œuvre, dans les accords régionaux. L'attention particulière accordée à l'innovation dans les examens de la politique des services revêtait une importance particulière pour les États membres. De l'avis de ce représentant, la CNUCED devrait jouer un plus grand rôle dans le Sommet mondial sur la société de l'information, en particulier concernant le renforcement des informations en ligne destiné au renforcement des capacités dans les pays en développement.

68. Un autre représentant a confirmé que l'examen de la politique des services entrepris au Paraguay avait été utile, cet exercice ayant permis de reconnaître la pertinence d'un renforcement du secteur des services, par exemple dans l'optique de la diversification des exportations – dont l'importance était exacerbée pour les pays sans littoral compte tenu des coûts élevés d'exportation – et de la croissance économique. Cet examen avait permis aux différents acteurs de se rencontrer pour débattre de mesures concrètes. Ce représentant a souligné que la CNUCED devrait disposer des ressources suffisantes pour poursuivre ce type de coopération technique. Enfin, un autre représentant a demandé de plus amples informations sur la collecte de fonds destinée aux activités d'assistance technique de la Division.

F. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

69. Compte tenu de la tenue prochaine de la quatorzième session à la Conférence, la Commission est convenue que l'ordre du jour de sa huitième session serait arrêté par le Conseil du commerce et du développement, sur recommandation du Bureau du Conseil, après la session de la Conférence.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

70. La septième session de la Commission du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 18 mai 2015 par M^{me} Filloreta Kodra (Albanie), Présidente de la Commission à sa sixième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

71. À sa séance plénière d'ouverture, le 18 mai 2015, la Commission a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Humberto Jimenez Torres (Équateur)
Vice-Présidents : M. Aleksander Tselyuk (Biélorus)
M. Thomas Fohgrub (Allemagne)
M^{me} Debora Maria Ponce Ogaldez (Guatemala)
M^{me} Remedios Romeo Garcia (Espagne)
M. Tran Van Son (Viet Nam)
Rapporteur : M. Faïçal Souissi (Maroc)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

72. À sa séance plénière d'ouverture, la Commission a aussi adopté son ordre du jour provisoire (documents TD/B/C.I/36 et TD/B/C.I/36/Corr.1). L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts pluriannuelles :
 - a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce :
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement;
 - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et la coopération économiques;
 - v) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable;
 - b) Rapports des réunions d'experts à session unique :
 - i) Réunion d'experts sur l'impact de l'accès aux services financiers, notamment concernant l'incidence des envois de fonds sur le développement : émancipation économique des femmes et des jeunes;
 - ii) Réunion d'experts sur les programmes d'intégration sociale et leurs incidences sur un développement et une croissance durables et équitables.
 - c) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

4. Politiques de développement du commerce et programme de développement durable pour l'après-2015.
5. Élaboration de politiques nationales dans le cadre des accords commerciaux régionaux existants.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

73. À sa séance plénière de clôture, le 22 mai 2015, la Commission a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la session, rapport qui sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

E. Séance plénière de clôture

74. Le Président croyait comprendre que les États membres avaient jugé la session utile et constructive, qu'ils avaient reconnu l'important travail réalisé par la Commission dans l'exécution du mandat confié à la CNUCED de contribuer au suivi et à l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans le domaine du développement, et qu'ils comptaient sur la poursuite des travaux dans ce domaine. La Commission a adopté la décision verbale du Président de rendre compte du consensus de la Commission dans le rapport.

75. Un groupe régional et quelques délégations ont fait des déclarations de clôture.

Annexe

Participation¹

1. Les représentants de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, ont participé à la session :

Afghanistan	Guinée
Algérie	Haïti
Allemagne	Inde
Arabie saoudite	Indonésie
Argentine	Iran (République islamique d')
Autriche	Iraq
Bangladesh	Italie
Barbade	Jamaïque
Bélarus	Japon
Bhoutan	Jordanie
Brésil	Kenya
Burkina Faso	Malaisie
Chili	Maroc
Chine	Mozambique
Congo	Panama
Costa Rica	Pérou
Côte d'Ivoire	Philippines
Djibouti	Pologne
Égypte	République de Moldova
Équateur	République-Unie de Tanzanie
Espagne	Sénégal
États-Unis d'Amérique	Serbie
Éthiopie	Suisse
Fédération de Russie	Togo
Finlande	Trinité-et-Tobago
France	Tunisie
Ghana	Venezuela (République bolivarienne du)
Guatemala	Viet Nam

2. L'État membre de la Conférence ci-après était représenté à la session :

Saint-Siège

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Centre Sud
 Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Organisation de la coopération islamique
 Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
 Union africaine
 Union européenne.

4. L'organe des Nations Unies ci-après était représenté à la session :

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

¹ La liste des participants porte la cote TD/B/C.I/INF.7.

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale du commerce.
